



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 95255

Texte de la question

M. François Loncle alerte M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur les limitations à la retransmission télévisée des matchs de l'Euro 2016. Le championnat d'Europe de football est l'un des principaux événements sportifs au monde. Il se déroule cette année en France, du 10 juin au 10 juillet 2016. Pour la première fois, il réunit 24 équipes européennes qui disputeront au total 51 rencontres. Mais les téléspectateurs français n'auront pas la possibilité de voir l'intégralité des matchs puisque seulement 33 matchs seront retransmis à la télévision en clair. En effet, les droits télévisés ont été vendus à trois chaînes privées dont une, beIN Sports qui a acquis la totalité des rencontres, n'est accessible que sur abonnement. Cette situation est doublement choquante. Parce qu'elle prive la population française de pouvoir regarder complètement un événement auquel elle a apporté un soutien significatif, dans la mesure où les contribuables ont participé au financement de la construction et de la rénovation des stades, ainsi que d'autres équipements utilisés pendant cette compétition. Parce qu'elle favorise des sociétés privées et s'inscrit dans une conception foncièrement mercantile du sport. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir auprès des instances nationale et internationale du football et auprès des chaînes de télévision pour que tous les matchs de l'Euro 2016 soient diffusés en clair.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95255

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3537

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)